



## **France 3 Limousin** **Arrêts maladie :** **que la direction arrête de culpabiliser les salariés !**

Lors de la réunion de l'Instance de Proximité du 8 janvier, les Représentants du Personnel ont de nouveau tiré la sonnette d'alarme à propos des arrêts maladie à France 3 Limousin.

Une réunion extraordinaire avait déjà eu lieu en novembre sur ce sujet, et depuis, rien n'a été réglé. Selon le compte-rendu des RP, suite à la réunion des IP du 8 janvier, la direction reconnaît des arrêts maladie plus nombreux.

Et l'on y apprend que selon elle, beaucoup seraient « abusifs, suite à des contrariétés professionnelles (congés non accordés, recadrage mal digéré, salaires, arrêts maladie opportunément contigus aux vacances) ».

Il est inadmissible et insultant de mettre en cause la sincérité des arrêts maladie. Ce n'est pas par caprice ou pour allonger leurs vacances que des salariés de France 3 Limousin sont en maladie. C'est parce que leur médecin a jugé nécessaire qu'ils le soient.

Mettre en cause la crédibilité de ces professionnels de santé est également inadmissible : il s'agit d'une atteinte sans preuve et illégitime à la dignité des salariés concernés. Ces propos constituent une discrimination, qui a fait réagir beaucoup de collègues. Légalement, l'employeur n'a ni à faire la morale, ni à juger du bien-fondé des motifs médicaux, ni à qualifier en aucune manière ces arrêts de travail.

S'ils existent, c'est qu'il y a un malaise qui s'est instauré, autant par certaines situations individuelles au travail que le management a laissé se détériorer, que par une pression et une charge de travail qui pour certains a augmenté, et une ambiance collective devenue de plus en plus lourde.

Fait à Limoges le 15 janvier 2026